

Budget primitif de la commune de LE PASSAGE : note de présentation synthétique – Année 2026

COMMUNE DE LE PASSAGE : 1024 habitants - Membre de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné.

Sommaire :

I. Le cadre général du budget

II. La section de fonctionnement

III. La section d'investissement

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulatif

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2026 a été voté le 02 mars 2026 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Région et de l'Etat, chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement 2026 représentent 885 805.26 € dont le résultat reporté de 2025 d'un montant de 203 636.48 €. Elles correspondent principalement aux sommes encaissées au titre :

- des prestations fournies à la population, (cantine, garderie, redevances occupation du domaine public, concessions cimetière) : 58 400 €
- aux impôts locaux : 337 636 €
- aux dotations versées par l'Etat, et diverses subventions : 182 750.17 €
- aux attributions de compensation : 5 882 €
- aux fonds de péréquation : 10 000 €
- à la dotation de solidarité communautaire : 21 543 €
- à la dotation droit de mutation : 30 000 €
- au revenu des immeubles et autres : 35 955 €.

Les dépenses de fonctionnement 2026 représentent 885 805.26 €. Elles sont constituées principalement par :

- les salaires du personnel municipal : 283 500 €
- l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, l'entretien de la voirie communale, les achats de matières premières et de fournitures pour le périscolaire, les prestations de services effectuées, les maintenances : 310 257.04 €
- les autres charges (subventions versées aux associations, indemnité des élus, participation au service départemental d'incendie et de secours) : 72 165 €
- les intérêts des emprunts à payer : 31 700 €

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour la commune :

- Les impôts locaux : pour 2026 il est prévu 337 636 €.
- Les dotations versées par l'Etat dont la DGF (dotation globale de fonctionnement) 75 000 €, diverses dotations et compensation pour 67425 €.
- La dotation de solidarité communautaire versée par la communauté de communes Les Vals du Dauphiné : 21 543 €.

- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (services périscolaires cantine et garderie, location de la salle des fêtes, location des appartements communaux et locaux commerciaux) 107 208.78 €.

b) Les principales dépenses et recettes 2026 de la section de fonctionnement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
011-Dépenses courantes	310 257.04	002-Excédent brut reporté	203 636.48
012-Dépenses de personnel	283 000.00	70-Recettes des services	58 400.00
65- Autres dépenses de gestion courante	72 165.00	73-Impôts et taxes	405 061.00
66-Dépenses financières	31 700.00	74-Dotations et participations	182 750.17
		75-Autres recettes de gestion courante	35 955.00
		76-Produit financiers	2.61
042-Charges (écritures d'ordre entre sections)	5 328,00	77-Produits exceptionnels	
023-Virement à la section d'investissement	183 355.22	042-Produits (écriture d'ordre entre section)	
Total général	885 805.26	Total général	885 805.26

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2026 restent inchangés :

- . Taxe d'habitation : 9.41 %
- . Taxe foncière sur le bâti : 34.81 %
- . Taxe foncière sur le non bâti : 55.15 %

Soit, en dessous des moyennes départementales, régionales et nationales pour les communes de même strate.

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 337 636.00 Euros.

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèvent à 182 750.17 €.

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
001-Solde d'investissement reporté	58 708.50	001- Solde d'investissement reporté	
13-Subventions d'investissement	5 935.00	10222-FCTVA	228 382.17
16- Emprunts et dettes assimilées	228 200.00	10226-taxe d'aménagement	3 000.00
20- Immobilisation incorporelles	10 000.00	1068-Affectation au compte	27 921.22
204-Subventions d'équipement versés	194.00	13- Subventions d'investissement	118 699.61
21- Terrains de voirie	35 000.00	040-Opération d'ordre entre section	5 328.00
21-Agencements et aménagement terrain	20 000.00	041-Opération patrimoniales	3 600.00
21- Bâtiments publics	75 000.00	021-virement de la section fonctionnement	183 355.22
21- Autres installations, matériel, outils	30 000.00		
21- Matériel informatique	18 500.00		
21- Matériel de bureau et mobilier	5 000.00		
23-Immobilisation en cours	3 600.00		
Total	490 137.50	Total	431 429.00
Reste à réaliser 2025	80 149.00	Reste à réaliser 2025	110 936.00
Total général	570 286.50	Total général	570 286.50

c) Les principaux projets de l'année 2026 sont les suivants :

- Agrandissement du local boule + création de toilette publique PMR.
- Création d'une issue de secours à l'église.
- Remise en état et élargissement du chemin du Treylard.
- Installation de 5 stores pour la classe maternelle.
- Remplacement des bureaux école de la classe CM.
- Acquisition de matériels TNE école.
- Remplacement de 3 ordinateurs obsolètes.
- Acquisition de matériels pour les services techniques (tondeuse, remorque, ...).
- Etudes pour une chaufferie bois biomasse.
- Installation d'un garde-corps dans la cour d'école.

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulatif

a) Recettes et dépenses de fonctionnement : 885 805.26 € (dont excédent de fonctionnement 2025 reporté 203 636.48 €).

Recettes et dépenses d'investissement : 570 286.50 € (dont déficit d'investissement 2025 reporté 58 708.50 €).

TOTAL GENERAL : 1 456 091.76 €

b) Etat de la dette

LE PASSAGE - Budget communal M57 - BP - 2026

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		663 116,38					200 486,52	26 669,57	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		663 116,38					200 486,52	26 669,57	0,00	0,00
00001825714		0,00	A-1	23 472,29	1,00	F		1,400	13 342,43	258,77	0,00	0,00
00020895802		0,00	A-1	150 000,00	2,00	F		4,070	150 000,00	6 105,00	0,00	0,00
00020895803		0,00	A-1	127 500,00	12,00	F		4,300	10 000,00	5 321,26	0,00	0,00
20895801		0,00	A-1	355 000,00	18,00	F		4,300	20 000,00	14 942,50	0,00	0,00
502832		0,00	A-1	1 285,70	0,00	F		3,670	1 285,70	23,59	0,00	0,00
9713311/13825		0,00	A-1	5 858,39	0,00	F		1,250	5 858,39	18,45	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Le Maire,
Laurent MICHEL
Le 03 mars 2026.